



Vendredi 9 Mars 2018 à 21H00

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 1 - 2018

° ° 0 ° °

Affiché le jeudi 15 mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Procurations : 4

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, CUJIVES, ESTRADE, FONTA, LABEUR, LECERF, MARETTE, MULLER, PORTES, PUJOL et ROUQUET,

Mmes BARRAL, BERBON, CHAMPEAUX, EYCHENNE, GUILLEMAT, KEROUEDAN, LIPPENS, PONS, RAYNIER, TEYSSIER et ZANIN.

Ont donné pouvoirs :

M. BLANC-GALERA à Mme LIPPENS

Mme DESAINT à Mme BERBON

Mme MAHEU à Mme GUILLEMAT

M. ZAMBONI à Mme CHAMPEAUX

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GUILLEMAT



Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2018 1 1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017	Louis MARETTE
2018 1 2	DÉBAT D'ORIENTATION BUBGÉTAIRE	Jacques PUJOL
2018 1 3	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : ENTREPRISE TARAMM : Aide à l'immobilier d'entreprise : Fonds de concours de la ville de Mazères à la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées	Louis MARETTE
2018 1 4	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : signature d'une convention tripartite de mise à disposition de biens immeubles	Louis MARETTE
2018 1 5	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : FLEURISSEMENT : signature d'une convention de mise à disposition de personnel par la ville de Saverdun	Louis MARETTE
2018 1 6	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : SDE09 : Modification des statuts	Louis MARETTE
2018 1 7	VOLET URBANISME : ANCIENNE MAISON DE RETRAITE : Signature d'une convention financière pour la réalisation de travaux avec le Conseil Départemental de l'Ariège	Louis MARETTE
2018 1 8	GROUPEMENT DES RÉGIES MUNICIPALES DE L'ARIÈGE : Motion de soutien	Louis MARETTE
2018 1 9	DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : Compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance a procédé à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il a proposé de désigner **Aurélie GUILLEMAT** Conseillère Municipale, comme secrétaire et a donné lecture de l'ordre du jour.

N°2018 1 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès verbal de la séance du 18 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) (*annexe I*) prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Jacques PUJOL, 1^{er} Adjoint et Vice-président de la commission des finances, pendant près d'une heure a informé les élus sur la situation économique et financière de la Commune et a présenté au Conseil Municipal les priorités, les orientations qui seront proposées dans le cadre du budget primitif.

Au terme du débat, le Maire a félicité Monsieur Jacques PUJOL, Vice-Président de la Commission des Finances, pour le sérieux de son travail et la qualité de la présentation du débat d'orientations budgétaires ; il a associé à ses compliments la Directrice Générale des Services, Corinne SGOBBO, ainsi que l'ensemble du personnel administratif et comptable.

Formalité substantielle, ce débat qui n'a aucun caractère décisionnel a fait l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le conseil municipal a acté la tenue du débat d'orientation budgétaire.

N°2018 1 3 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : ENTREPRISE TARAMM : Aide à l'immobilier d'entreprise : Fonds de concours de la ville de Mazères à la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et modifié le rôle des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de développement économique, en leur réservant la décision de l'attribution des aides relatives à l'investissement immobilier des entreprises, les Régions et les Départements ne pouvant plus intervenir que par voie de convention entre Communes/EPCI, Régions et Départements.

Ainsi, et sous réserve que le régime des aides à l'immobilier d'entreprises s'inscrive dans le cadre du Schéma Régional du Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) élaboré par la Région, les Communes et EPCI peuvent conventionner :

- avec les Régions, pour que ces dernières participent au financement des aides décidées au niveau du bloc communal,
- avec les Départements pour leur déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides.

C'est à ce titre que le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) du 28 septembre 2017 a validé le régime d'aides à l'immobilier d'entreprise en vigueur sur le territoire.

Vu la demande d'aide auprès de la CCPAP, sollicitée par l'entreprise pour financer l'extension de son bâtiment de 3 000m² afin de pouvoir répondre aux nouveaux marchés obtenus, principalement Airbus et Safran,

Attendu que ce projet immobilier comprend la création directe de 40 emplois et représente un investissement de 2 250 000 euros.

Selon le régime d'aides voté par le conseil communautaire,

Le plan de financement de l'opération pourrait se décliner comme suit :

TARAMM (apport):	1 800 000 €
Région :	350 000 €
CCPAP:	50 000 €
Conseil Départemental :	50 000 €

2 250 000 €

Par ailleurs, et en application des dispositions du point VII du régime d'aides défini par la délibération 2017-DL-153 du 28/09/2017, la commune de Mazères est sollicitée pour soutenir la CCPAP à hauteur de 50% de l'aide qu'elle attribue à la société TARAMM, soit 25.000 €.

L'assemblée **à l'unanimité**, a accepté de financer 50% du montant attribué par la CCPAP à l'entreprise TARAMM. Ce financement prendra la forme d'un fonds de concours de 25 000 € versé à la CCPAP par la ville de Mazères

N°2018 1 4 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : SMDEA : Signature d'une convention tripartite de mise à disposition de biens immeubles

Le conseil d'administration du SMDEA, dans sa séance du 20 novembre 2017, a approuvé le dossier de reconstruction et d'extension de la station d'épuration de la commune de Mazères pour un coût estimé de 3 800 000 €HT et une capacité de 6 300 Equivalent Habitants.

La station d'épuration actuelle, construite en 1992 pour une capacité de 2 700 Equivalent Habitants est implantée sur la parcelle cadastrée Section XI N°1 route de Calmont d'une superficie de 10994 m².

Bien que celle-ci, affectée à l'exercice de la compétence assainissement, ait été mise à disposition de la CDC de Saverdun au 1^{er} janvier 2002, puis du SMDEA en 2005, ce transfert de bien n'a jamais fait l'objet d'une publication auprès du service de publicité foncière.

Afin de régulariser cette mise à disposition, l'assemblée **à l'unanimité** a accepté la signature d'une convention tri partite définissant les modalités de cette mise à disposition.

A titre d'information, le maire, vice-président du SMDEA, en charge de la commission assainissement a communiqué le planning prévisionnel de réalisation de cet ouvrage :

- Dépôt du dossier Loi sur l'Eau : 04/09/2018
- Consultation des entreprises : 05/02/2018
- Date de notification du marché : 01/10/2018
- Date de début des travaux : Février 2019
- Date de mise en eau : Février 2020
- Date de réception des travaux : Mai 2020

Il a également publiquement remercié le SMDEA et son Président A.BONREPAUX, pour la célérité de cet investissement important, sans lequel, le développement de l'urbanisation et l'accueil des nouvelles populations auraient sûrement dû être ralentis dans le cadre de la révision du PLU en cours.

N°2018 1 5 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : FLEURISSEMENT : Signature d'une convention de mise à disposition de personnel par la Ville de Saverdun

La CCPAP depuis le 1er janvier 2018, n'exerçant plus la compétence « Fleurissement » les villes de Saverdun et de Mazères ont convenu de mutualiser celle-ci, la ville de Saverdun mettant à disposition un agent pour une période de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction et son apprenti pour une période de 8 mois à raison de 17h50/semaine, tous deux affectés au fleurissement des massifs de la ville et à leurs entretiens.

L'assemblée **à l'unanimité** a accepté la signature d'une convention régissant les modalités de la mise à disposition et le règlement des frais de salaire au prorata temporis, supportés par la ville.

N°2018 1 6 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : SDE09 : Modification des statuts

Le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège, réuni en assemblée générale le 15 décembre 2017, a approuvé le projet de modification des statuts.

Cette nouvelle rédaction reprend celle déjà soumise au conseil municipal de Mazères le 30 juin 2017 (délibération N°2017 4 6), **mais non entérinée par arrêté préfectoral.**

Aussi, **à l'unanimité**, l'assemblée s'est prononcée favorablement sur cette nouvelle rédaction statutaire

N°2018 1 7 : VOLET URBANISME : ANCIENNE MAISON DE RETRAITE : Signature d'une convention financière pour la réalisation de travaux avec le Conseil Départemental de l'Ariège

Vu la délibération n°2010 7 16 en date du 17 septembre 2010 approuvant :

- la mise à disposition d'une partie des locaux de l'immeuble situé 38 rue de l'Escabelle au Conseil Départemental de l'Ariège en vue d'y installer le centre local de la Direction des Actions pour le Développement Social du Secteur Mazères Saverdun,
- la signature d'un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans

Vu que l'ADS et la mairie de Mazères, occupent donc conjointement ces locaux et qu'à ce titre possèdent en commun, une verrière, faisant office de puit de lumière et de trappe de désenfumage.

Vu l'état de vétusté de la verrière, générant par temps de pluie, des dégâts dans la cage d'escalier, d'un commun accord, les parties ont convenu de son remplacement et du financement à parité, de celle-ci , soit 4 100€ HT chacun.

Adopté à l'unanimité

N°2018 1 8 : GROUPEMENT DES RÉGIES MUNICIPALES DE L'ARIÈGE : Motion de soutien

A la demande du Président du Groupement des régies de l'Ariège, l'assemblée, a décidé de soutenir l'action du groupement visant à sensibiliser les pouvoirs publics quant à l'importance de maintenir les Tarifs Réglementés de vente d'électricité dans l'intérêt des consommateurs et a voté **à l'unanimité** la motion de soutien.

N°2018 1 9 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :
Compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- La gestion locative d'appartements communaux
- L'encaissement d'indemnité de sinistre
- La signature des marchés de travaux
- La signature de contrats d'entretien, de maintenance, de location et d'assurances
- L'acceptation du don d'un orgue romantique (1888) en vue de son installation dans l'église.

QUESTIONS ORALES

Des réponses ont été ensuite apportées par Louis Marette aux 2 questions orales présentées par le groupe URC et qui visaient :

1 - un point d'information sur la procédure de consultation sur les rythmes scolaires maintenus, comme l'année précédente à 4 jours et demi par semaine.

2 - l'état d'avancée des négociations avec la CAF pour l'installation d'un point d'information dans les locaux du CCAS (dossier retiré de l'ordre du jour du CM à la demande d'une partie de l'assemblée)

AUTRES INFORMATIONS

➤ Le Maire a informé le Conseil Municipal de la décision de l'Inspecteur d'Académie de doter l'Ecole élémentaire Victor Hugo d'une **12^{ème} classe** à la rentrée prochaine, saluant ainsi le dynamisme et le rajeunissement des nouvelles populations, qui se sont installées sur la commune.

➤ **Exposition Polar au Cinéma à la Bibliothèque municipale du 2 au 30 mars 2018**

➤ **A l'initiative de l'Association Pays de Cocagne : représentation théâtrale « Crop la pomme » à 21 H au Centre d'Action Culturelle le Vendredi 6 avril 2018 :**

➤ **La Foire de Printemps aura lieu le 29 avril 2018**

➤ **le marché aux fleurs et poterie de jardin le 1^{er} mai 2018**

} Programmes joints



**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance a été levée à 23h30.**